

Ref : CA2015/153

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2015

DELIBERATION RELATIVE AUX REMISES GRACIEUSES

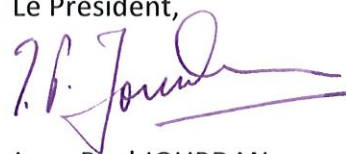
Le 12 mars 2015, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- a accordé deux remises gracieuses correspondant pour 2 149,10 € à la situation de trop-perçu d'un agent contractuel administratif ayant quitté l'établissement et pour 1 040 € à la situation d'un stagiaire du DAEU bénéficiant actuellement du Revenu de Solidarité Active.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 12 mars 2015

Nombre de membres présents	13
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	17
Nombre de votes pour	17
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable